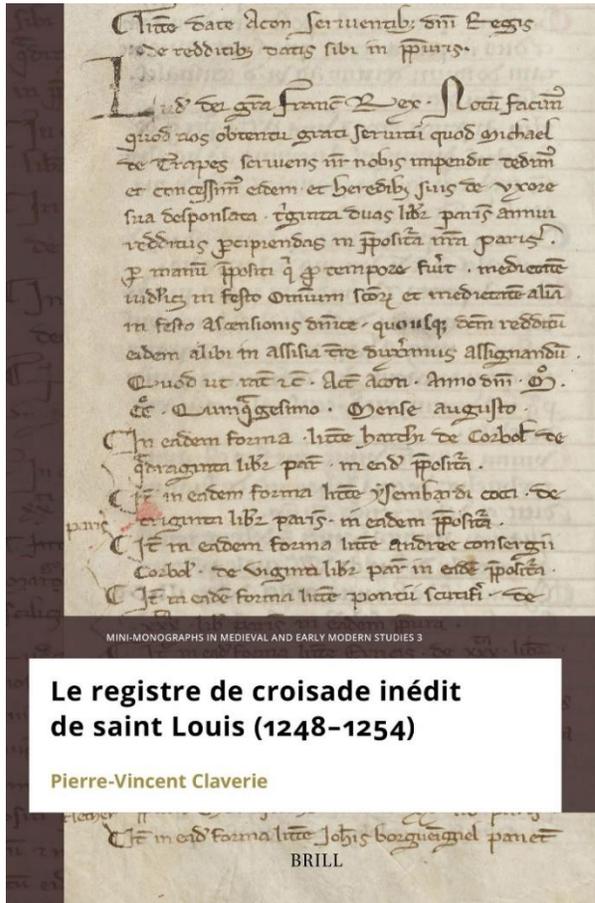


Académie des Inscriptions et Belles-Lettres
Hommages déposés lors de la séance du 20 juin 2025

Jean-Pierre MAHÉ



« J'ai l'honneur de déposer, de la part de l'auteur, Pierre-Vincent Claverie, *Le registre de croisade inédit de saint Louis (1248-1254)*, Mini-Monographs in Medieval and Early Modern Studies 3, Leiden / Boston 2025 (Brill), VIII + 179 pages in 12°.

En 1962, soit une vingtaine d'années avant la parution de son grand livre sur saint Louis, notre regretté confrère, Jean Richard, avait extrait du manuscrit latin 9778 de la BnF l'acte de fondation, en novembre 1249, de l'église Sainte-Marie de Damiette, cathédrale de la ville que le roi avait prise six mois plus tôt. Ce codex, généralement connu sous le nom de *Registre F* de Philippe Auguste, contient, entre autres, sur 283 folios, 126 actes rédigés en Orient par saint Louis, à quoi s'ajoutent (en annexe à la présente édition) sept actes rédigés en France. Le tout, classé par ordre chronologique, embrasse les années 1248 à 1254.

Chacune des 133 notices du corpus édité par Claverie comporte :

- date et lieu d'écriture de l'acte (par exemple « août 1248, dans la nef du roi ancrée à Aigues-Mortes »)
- bref résumé factuel (circonstances, destinataire, contenu de la décision royale)
- liste des copies connues (perdues ou encore disponibles), éditions et analyses déjà publiées
- texte critique en latin.

Les divers documents sont insérés dans leur contexte historique, reconstruit sous la forme d'un exposé suivi : « Saint Louis en sa croisade » (ch. 2, p. 10-62).

Après la chute du second royaume franc de Jérusalem en 1244, saint Louis croyait pouvoir rétablir la situation en moins de deux ans, de l'été 1247 à la fin de l'année 1249. En fait, dès qu'il prit la mer, le 13 mai 1249, une tempête le contraignit à reporter son départ, et il

ne parvint à Damiette que le 5 juin. On s'est interrogé sur les raisons – stratégiques ou dynastiques – qui incitèrent le roi à commencer sa campagne en Égypte, et non directement en Palestine.

Observons, pour notre part, que, vers le milieu du XIII^e siècle, à la veille de la création du sultanat mamelouk, le monde musulman comptait deux grandes puissances. D'un côté, au nord-est, en Asie Mineure, le sultanat seldjoukide de Roum avait une organisation très centralisée. Pourtant, les informateurs secrets de saint Louis avaient attiré l'attention du roi sur les faiblesses de cet État (p. 15). De l'autre côté, l'empire ayyoubide, s'étendant de l'Égypte à la Nisibine, mais morcelé par la multiplication des apanages familiaux, semblait plus fragile. C'est peut-être pour cette raison que saint Louis envoya au sultan Ayyoub un défi en règle, le sommant de se faire chrétien s'il voulait conserver son pouvoir.

En fait, le roi connut une grave défaite. Capturé le 6 avril 1250, il fut libéré contre rançon le 6 mai suivant. Il y a deux raisons principales à ce désastre. Les techniques de siège, auxquelles les Français étaient habitués, se heurtèrent à la maîtrise du feu grégeois, parfaitement dominée par les Mamelouks. De plus, à la différence des chrétiens, les musulmans tissaient et utilisaient systématiquement des réseaux d'espionnage, qui ne tardèrent pas à leur ouvrir la voie de la Syrie et de la Cilicie (cf. Vahan Ter-Ghevondyan, *Revue des études arméniennes* 43, 2025). En l'occurrence, les Croisés négligèrent les informations des transfuges. Alors qu'un bédouin renégat leur avait indiqué un gué qui leur aurait permis de franchir le Bahr al-Seghir et de construire une tête de pont, le Comte d'Artois déclencha l'assaut prématurément et y perdit la vie (p. 17). Après sa libération, le roi voulait quitter l'Orient au plus vite. Mais il en fut rapidement dissuadé par la mauvaise foi des Mamelouks, qui menaçaient les prisonniers dont ils avaient promis la libération, et déclaraient vouloir supprimer les chrétiens de Terre sainte.

Avant son départ pour la croisade, le roi avait eu soin de régler, en France, les affaires et les litiges en cours. Pourtant, il était encore à Aigues-Mortes quand les moines bénédictins de Lagrasse, malgré les arbitrages rendus en leur faveur en 1247 et 1249, réclamèrent des avantages supplémentaires (p. 12). Une fois en Orient, depuis son camp de La Mansourah, le roi fut obligé d'inciter sa mère, la régente, à faire appliquer un jugement favorable à son frère, Robert d'Artois (p. 110, n°12). Blanche de Castille reçut encore de divers côtés des lettres dénonçant la non-exécution de nombreuses décisions de justice (p. 113 n°52). En outre, le roi lui confiait des décisions nouvelles concernant les personnes qui l'avaient suivi en Orient (p. 107, n°44 ; p. 128 n°82).

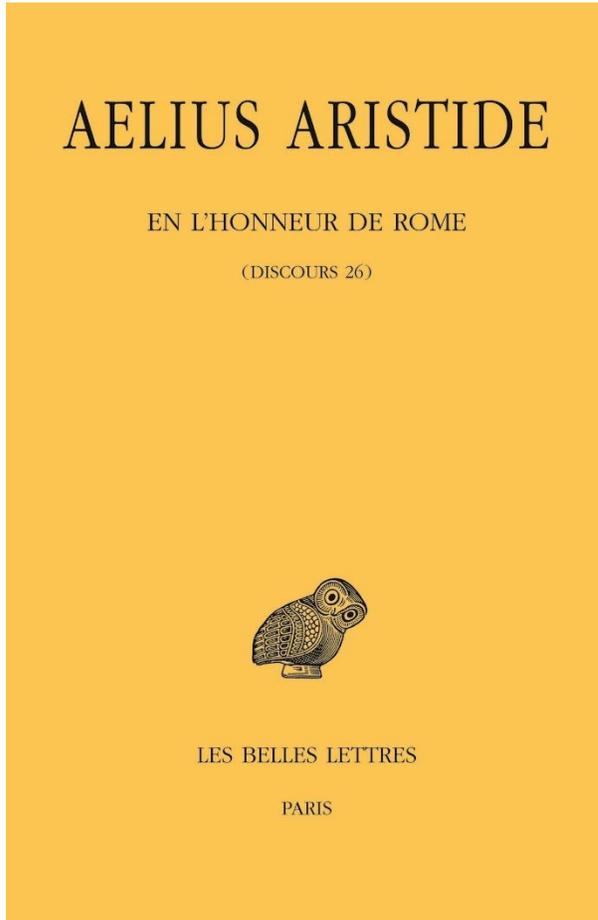
Les 133 actes du Registre sont avant tout des donations, dont 96 pensions viagères, payables en France en deux semestres, à l'Ascension (selon le *style* de Pâques en vigueur en France) et à la Toussaint. Certaines rentes ne sont pas seulement viagères, mais transmissibles aux héritiers légitimes des bénéficiaires. Comme les sommes ne sont payables qu'en France, les armateurs génois, récompensés par le roi, revendent souvent leurs titres à des Français pour ne pas avoir à multiplier les voyages. Les autres actes édictent des donations, des bénéfices ecclésiastiques, des libéralités, des exemptions fiscales et des confirmations de décisions antérieures.

Claverie observe à juste titre que le Registre dans son ensemble révèle un fonds onomastique intéressant, qui laisse entrevoir la vie quotidienne du roi, entouré de ses échantons, chambellans et ménestrels, ainsi que des chevaliers de sa suite, ou de ses serviteurs les plus modestes. Il y a là un gisement de figures concrètes et inattendues, comparable à la prosopographie des *Tablettes de cire de Jean Sarrazin, chambellan de saint Louis*, publiées en 2003 par Elisabeth Lalou. On y croise, par exemple, la « physicienne Hersende » (presque homonyme de Dame Hersent, la louve d'Ysengrin), qui reçoit une rente de douze deniers parisis (p. 102 n°42). À son propos, Claverie rapproche cette maîtresse en médecine – qui s'était distinguée en Orient et avait peut-être assisté la reine Marguerite de Provence pour la naissance de son fils Jean Tristan – des « huit miresses », d'excellente réputation, qui, près d'un demi-siècle plus tard, selon un Registre de 1299, pratiquaient efficacement la médecine. Pourtant, peu après, la Faculté de Paris avait indûment exclu ces femmes, sous prétexte qu'elles préféraient l'intercession des saints aux traitements médicaux.

Un infime détail sur un point de vocabulaire. Claverie cite (p. 12) une donation de Louis VIII, datée de juillet 1226, qui promet à l'abbaye de Lagrasse certains biens fonciers confisqués pour « hérésie et faidiment ». J'entends bien que *faidir* est un verbe ancien bas-francique, qui désigne une rébellion armée. Dans le monde occitan, ce type de « rébellions » est souvent lié à des positions religieuses (Catharisme, puis Réforme). C'est pourquoi les personnes exposées à des répressions très sévères pour cause de *faidiment* ont quelquefois lié ce mot, non à sa véritable étymologie germanique, impliquant une hostilité militaire, mais à la « foi » pour laquelle on les persécutait. Un *faidit* est quelqu'un qui dit sa foi.

Ce recueil important de documents conservés à la BnF n'a pu être publié dans la Collection relative à l'histoire des croisades, à quoi il était initialement destiné (p. VIII). Il paraît à présent aux Pays-Bas et apporte une contribution intéressante à l'histoire de France. »

Laurent PERNOT



« J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'Académie l'ouvrage intitulé *Aelius Aristide, En l'honneur de Rome (Discours 26)*. Texte établi, traduit et commenté par Laurent Pernot, avec la collaboration de Matteo Di Franco, Paris, Les Belles Lettres (Collection des universités de France, Série grecque, 582), 2025, CCLXVI-366 p. (pages 1-49 doubles).

L'orateur et sophiste grec Aelius Aristide (II^e siècle après J.-C.) a laissé cinquante-trois discours, qui forment un ensemble comparable, par son ampleur, aux autres grands corpus grecs de l'époque du Haut-Empire romain, ceux de Plutarque, Dion de Pruse, Arrien, Appien ou Lucien. À la différence des auteurs qui viennent d'être cités, cependant, Aristide ne figurait pas encore au catalogue de la Collection des universités de France, mis à part les *Arts rhétoriques* apocryphes, édités en 2002 par Michel Patillon. Le discours *En l'honneur de Rome* (Εἰς Ῥώμην)

inaugure la publication, et ce point de départ n'est pas injustifié, car il s'agit d'un des discours les plus célèbres de son auteur. Selon toute probabilité, il fut composé sous le règne d'Antonin, en 144 après J.-C., comme on peut le déduire des renseignements fournis par l'auteur lui-même dans ses mémoires autobiographiques, les *Discours sacrés*, et il fut prononcé à Rome. Ayant pour sujet l'éloge de l'Empire à son apogée, il a intéressé à la fois les spécialistes de littérature et les historiens, depuis Edward Gibbon, qui le salua dans son *Histoire du déclin et de la chute de l'Empire romain*, jusqu'à Wilamowitz, Michael Rostovtzeff, Giorgio Pasquali et beaucoup d'autres.

Le texte grec de ce discours ne fut imprimé qu'une fois en France, anonymement, en 1619 ; encore ne s'agissait-il pas d'une édition à proprement parler, mais d'une reproduction du texte d'Estienne, destinée à l'usage des écoles de jésuites. Parmi les publications procurées dans d'autres pays, la dernière édition critique, fondée sur la consultation de manuscrits, restait jusqu'à ce jour celle de Bruno Keil (Berlin, 1898), qui, malgré ses mérites éminents, ne peut plus répondre aux exigences scientifiques actuelles. Aussi, pour la présente édition, le travail a-t-il été repris sur nouveaux frais. Les cinquante-deux manuscrits transmettant le texte, intégralement ou partiellement, ont été collationnés par Matteo Di Franco, chercheur post-doctoral à l'Université Federico II de Naples, qui a

consacré sa thèse à cette tâche, en 2017, et qui signe ici la deuxième partie de la notice, portant sur les manuscrits et l'histoire du texte.

La méthode suivie pour l'établissement du texte a consisté à écarter les trop nombreuses corrections, conjectures et suspicions de lacunes avancées par les philologues et à revenir autant que possible aux données de la tradition manuscrite. Quand les manuscrits sont en désaccord, aucune famille ou sous-famille ne peut être privilégiée par principe, et de bonnes leçons se rencontrent dans les différentes branches du stemma, la transmission ayant comporté une part de contamination. *L'usus scribendi* d'Aristide, dont il n'a pas été suffisamment tenu compte par le passé, fournit des arguments utiles dans certains cas épineux. Parfois il convient de restaurer des leçons qui avaient été indûment écartées ; parfois, mais avec mesure, il est nécessaire de suggérer de nouvelles solutions. Au total, le texte grec proposé dans la présente édition comporte environ cent quarante différences, petites ou grandes, par rapport à celui de Keil, ainsi qu'une centaine de différences de ponctuation.

La dernière, et seule, traduction française était celle qui figure dans mes *Éloges grecs de Rome* (Paris, 1997). Elle a été remaniée pour la présente publication.

Aristide étant un prosateur difficile (« *post oratorem Thucydidem [...] omnium intellectu difficillimus* », écrivait Reiske en 1761), le commentaire s'attache d'abord à rendre compte de la syntaxe des phrases, souvent compliquée et inattendue, et du sens de certains mots employés de manière délibérément vague ou métaphorique. Mais une autre difficulté se présente, qui tient à l'interprétation globale du projet d'Aristide : ce problème est traité dans le commentaire, également, et dans la notice.

Le discours *En l'honneur de Rome* contient simultanément plusieurs niveaux de signification qui se superposent, et qui créent un message subtil, dont la portée se révèle progressivement. De prime abord, le projet laudatif est évident, Aristide énumérant les qualités de l'Empire romain et exprimant son approbation et son admiration, à grand renfort de comparaisons et d'hyperboles. Ce n'est point là optimisme béat, mais choix d'un langage, le langage rhétorique de l'éloge, par le moyen duquel l'orateur propose une analyse politique et démontre la supériorité de l'Empire romain par rapport aux empires précédents, notamment en termes de maîtrise de l'espace (l'Empire couvrant la totalité du « monde habité », οἰκουμένη) et de traitement réservé aux sujets (car ceux-ci bénéficient de cette domination.)

Cette analyse est conduite sous un angle bien précis : elle exprime le point de vue des élites provinciales grecques, que Rome avait renforcées en les intégrant dans le système impérial et en leur confiant des responsabilités. Pour parler de Rome en grec, et en tant que Grec, Aristide applique son propre vocabulaire aux réalités romaines et multiplie les citations et allusions littéraires empruntées aux auteurs grecs archaïques et classiques. D'où un décalage : Rome est jugée depuis Athènes et le présent est jugé depuis le passé, à travers le prisme de l'hellénisme, en une sorte d'auto-affirmation et de revendication culturelle.

Or le grand nombre des références à l'histoire et à la culture de la Grèce a pour contrepartie un silence pratiquement total sur l'histoire et la culture romaines, et notamment sur le point le plus délicat, c'est-à-dire la conquête du monde grec par Rome. Aristide ne veut considérer que le présent, et ainsi le discours se révèle beaucoup moins élogieux que son ton emphatique ne pourrait le laisser croire. L'orateur se concentre sur ce qu'il approuve, à savoir les bienfaits matériels de la domination romaine, qui sont nombreux et substantiels : la liberté consentie aux sujets de l'Empire, la politique de la

citoyenneté, la paix, la prospérité et la sécurité. Quant au reste, il se fait entendre à demi-mot, en suggérant que l'Empire est un système imposé aux Grecs de l'extérieur, que les Grecs se soumettent en vertu de la loi du plus fort, sans éprouver aucune admiration pour la culture de leurs vainqueurs, et que la domination romaine doit être accueillie avec pragmatisme. La réussite du discours *En l'honneur de Rome* tient au fait que les multiples niveaux de signification se combinent, Aristide étant parvenu à construire une vision globale et apaisée de la domination romaine, pour définir ce que les élites d'Asie mineure acceptaient et les contreparties qu'elles attendaient.

Le volume se termine par un index des mots grecs du discours. »